

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2884**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Arts du spectacle

Nouvel intitulé : Arts du spectacle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Franche-Comté - Besançon	Président d'université de Besançon, Recteur de l'académie, Président de l'université de Franche Comté

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au carrefour de plusieurs arts, le théâtre sert de cadre au spectacle vivant. Ce professionnel polyvalent peut occuper plusieurs fonctions dans le secteur des métiers de la scène. Ses activités incluent parfois un travail d'écriture et de critique théâtrale.

En tant que comédien, il maîtrise parfaitement sa diction, sa gestuelle et sa respiration. Il possède un large répertoire, lui permettant de tenir différents types de rôles. Il utilise également d'autres compétences artistiques : danse, chant, escrime, pratique d'un instrument de musique...

En tant qu'assistant du metteur en scène, il commence par faire des ébauches sur papier qu'il transpose sous la forme de maquettes. Puis il aménage l'espace, les éléments de la scène : décors, éclairages, son, costumes, jeu des comédiens... en fonction du budget. Lors des répétitions, il participe à la coordination du travail des interprètes et des techniciens.

Au sein d'une compagnie théâtrale, il participe à la recherche de subventions, au montage de la tournée, à la régie du spectacle...

En tant que médiateur culturel, il prend part à l'administration d'une salle de spectacles et à la mise en place des services ou projets culturels (expositions, festivals...). Son rôle principal est de favoriser la promotion d'une œuvre en organisant des rencontres avec les publics.

En tant qu'animateur culturel, il encadre des ateliers de pratique artistique dans l'enseignement primaire et secondaire. Selon son niveau de responsabilité, il peut élaborer des projets, des méthodes et des outils pédagogiques d'animation.

Mémoriser de longs textes S'informer sur l'actualité de la création artistique

Faire preuve de pédagogie pour mettre l'art à la portée du plus grand nombre

Posséder une bonne aisance relationnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les structures culturelles (compagnies théâtrales), les écoles de théâtre, les structures socioculturelles (maisons des jeunes, maisons de quartier, associations), les collectivités et les établissements publics à vocation éducative.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1203 : Art dramatique

L1202 : Musique et chant

L1201 : Danse

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Atelier de pratique théâtrale (interprétation, travail corporel, danse, techniques vocales)
- Pratique du texte de théâtre (connaissance du répertoire, l'acteur et l'art du dialogue, histoire du théâtre) et esthétiques théâtrales (esthétique des théâtres d'Asie)
- Connaissance des institutions (droit, administration de spectacle vivant, sociologie des arts et des publics, institutions et politiques culturelles)
- Atelier de réalisation et production (direction de l'acteur, mise en scène, dramaturgie, scénographie, costume)
- Communication et institutions culturelles (connaissance des mondes du spectacle)

- Métiers du théâtre (médiation culturelle, théâtre et animation, atelier d'écriture, méthodologie de projet)

- Cinéma et image (sémiotique de la représentation, sociologie du cinéma)

- Informatique, documentation, expression

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

courriel : secretariat.arts@univ-fcomte.fr

<http://slhs.univ-fcomte.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Arts du spectacle](#)